



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 novembre 2020

Personne en charge du dossier:  
Pascal Thill  
☎ 247 - 82955

Réf. CE / SCL : 60.122 - 1672 / ak  
Doc. parl. 7526

Objet : Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005  
– relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et  
– portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle.

Monsieur le Président,

À la demande du Ministre des Communications et des Médias, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis de la Chambre des métiers sur le projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Pascal Thill  
Gestionnaire dirigeant